



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



La loi de transformation de la fonction publique a entravé, mais pas supprimé, le contrôle des actes de gestion des agent-es par le rectorat. Les élu-es de la FSU continuent de siéger aux CCP de licenciement, de défendre au quotidien les collègues dans leurs affectations multiples et éloignées, leurs difficultés de salaire, les évaluations, ... les conseillent, aident et interviennent pour faire valoir les droits de tou-ttes. Non-titulaire ne veut pas dire sans droits ! En votant FSU, battez-vous à nos côtés pour défendre ces derniers et en conquérir de nouveaux.

François Peschard / Carole Lewis / Sylvain Fernandes / Laëtitia Jouanneau-Ferron

Vos élu·es agissent pour :

VOTRE SALAIRE

Les non-titulaires de l'Éducation nationale sont plus mal payé-es que les titulaires. Grâce à la lutte menée par la FSU, le gouvernement a enfin engagé un processus de revalorisation du point d'indice. Mais pour la FSU, c'est insuffisant. La revalorisation générale par l'augmentation du traitement indiciaire est une urgence qui doit accompagner de la mise en place d'une grille nationale que la FSU revendique.

VOS DROITS

Les non-titulaires ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire mais, grâce à l'action de la FSU, iels ont des droits à faire valoir. Dans les CCP, les représentant-es FSU des personnels agissent au quotidien pour défendre vos droits : préparation des concours, accès au CDI, amélioration de la grille salariale, congés santé, contrat, modifications du CDI et leurs conséquences, indemnisation chômage, retraite...

VOTRE TITULARISATION

Pour la FSU, la lutte contre la précarité est un combat permanent. Nous revendiquons un plan massif de titularisation rapide de tou-ttes les non-titulaires qui le souhaitent, prenant en compte toute l'expérience professionnelle antérieure. Un tel plan doit être corrélé à l'arrêt du recours facilité au contrat pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction publique.

LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Classes surchargées, injonctions contradictoires, réformes qui se succèdent au mépris de l'intérêt des élèves et des conditions de travail des personnels... Nos métiers sont bien malmenés et la situation des non-titulaires est difficile. Mais une FSU forte permet de faire respecter les droits et de combattre les dérives managériales, de les dénoncer et de s'en protéger.

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU



DANS LES ACADÉMIES

Les élu-es et militant-es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations nécessaires avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



CCP

Commission Consultative Paritaire

Refus de temps partiel, modifications du CDI, refus de congé formation ou d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement, révision du compte-rendu de l'entretien professionnel ... malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CCP conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les élu-es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé-es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

ÉLU EN CCP il témoigne



Être élu FSU en CCP non-titulaires, c'est faire entendre la voix des collègues face au rectorat. C'est défendre nos droits et en acquérir de nouveaux. C'est également accompagner au quotidien les non-titulaires dans leurs échanges avec l'administration, afin d'obtenir pour tou-tes de meilleures conditions de travail.

François PESCHARD
Non-titulaire en collège

ÉLU EN CCP il témoigne



Tout non-titulaire peut être amené un jour à devoir défendre son dossier administratif : licenciement, maladie, harcèlement, blâme... Je suis rassuré que mes droits soient défendus par la FSU, lors des CCP. Élu FSU, j'accompagne des collègues et j'ai déjà pu intervenir pour faire modifier des avis de non-renouvellement en mettant l'administration face à ses manquements.

Sylvain FERNANDES
Non-titulaire en LP

ÉLUE EN CCP elle témoigne



Recrutée sous contrat, je connais bien la réalité du quotidien des enseignant-es non-titulaires. En siégeant en CCP, j'ai alerté sur les difficultés des collègues remplaçant-es dans l'académie et nous avons obtenu que leurs frais de déplacement soient pris en charge. Représenter les personnels, c'est contribuer à faire avancer les droits collectifs !

Laëtitia DEVEAUX
Non-titulaire en École Primaire

ÉLU EN CCP il témoigne



En CCP j'interviens régulièrement car bien souvent les services des non-titulaires n'intègrent pas le forfait de 3 h de sport scolaire alors que c'est réglementaire. Grâce à mon intervention, le droit est respecté et ces 3h forfaitaires sont attribuées.

Atmane BEN RABIA
Non-titulaire en EPS

ÉLUE EN CCP elle témoigne



C'est en tant que PsyEN non titulaire que je siége dans la commission. Je représente la FSU, l'organisation syndicale majoritaire et reconnue comme telle au rectorat et ma parole a du poids. Je peux expliquer les difficultés qu'éprouve le ou la collègue qui a déposé un recours et être entendu-e. Je suis du métier : je sais très bien de quoi il s'agit.

Laëtitia JOUANNEAU-FERRON
Non-titulaire PsyEN

